

# FICHE DE SYNTHESE - PESTICIDES 2016

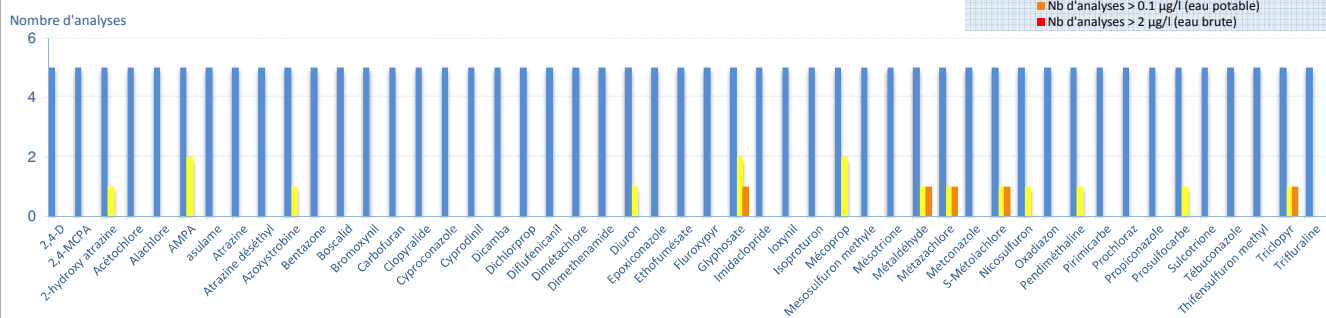
<b>Bassin versant :</b>	<b>ABER</b>
<b>Code Station :</b>	04179650
<b>Superficie à la station :</b>	27.34 km <sup>2</sup>
<b>Nombre de prélèvements en 2016 :</b>	5
<b>Nombre de substances analysées :</b>	50

**Secteur géographique :** SAGE baie Douarnenez  
**Sources des données :** EPAB  
**Mise à jour :** 10 mai 2017

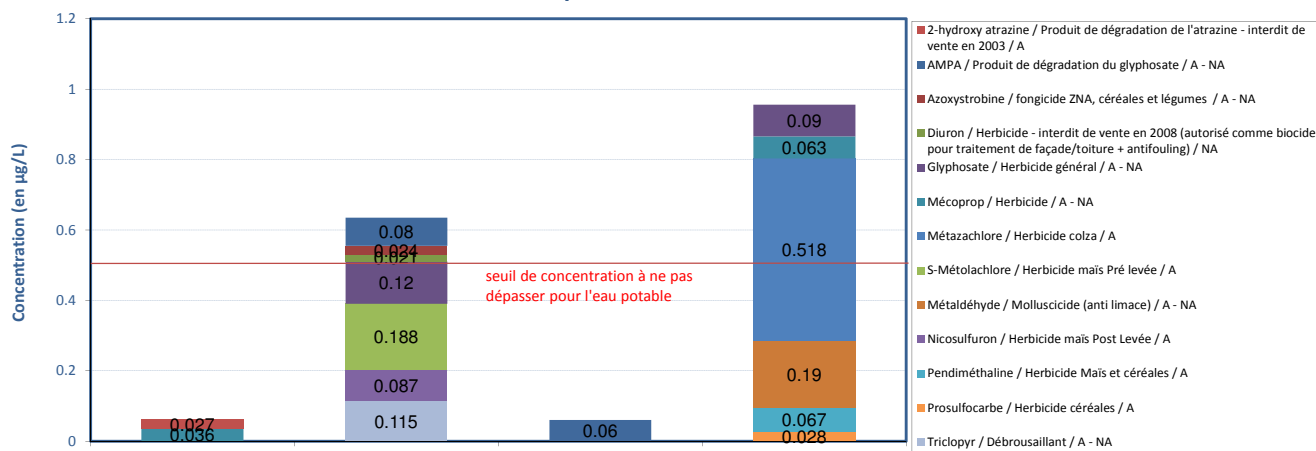


## ANNEE 2016

### EAU BRUTE : quantification et dépassement des normes par molécule



### EAU BRUTE : molécules quantifiées et concentrations cumulées



**INFO LEGENDE, par molécule :**  
 nom / type / usage (A= agricole; NA= non agricole= collectivités et particuliers)

L'Aber est une ressource exploitée pour l'alimentation en eau potable des habitants de la presqu'île de Crozon. La qualité de l'eau de l'Aber représente donc un enjeu majeur.

Cette fiche présente les concentrations mesurées dans l'eau brute non traitée. L'usine de potabilisation de Crozon est équipée d'un dispositif de traitement des pesticides au charbon actif. Le respect des normes de qualité de l'eau distribuée aux populations est contrôlé par l'ARS (Agence régionale de santé).

normes de qualité	concentration par molécule	concentrations cumulées
eau potable	0,1 µg/l	0,5 µg/l
eau brute	2 µg/l	5 µg/l

## Analyse de l'année 2016

Sur 50 molécules analysées en 2016, 13 molécules ont été retrouvées. Les normes de qualité pour l'eau brute sont respectées.

On dénombre en 2016 des dépassements de la norme eau potable (0,1 µg/l) pour cinq molécules :

- 3 molécules à usages agricole, des collectivités et des particuliers : Mécoprop (herbicide), 2,4-D (débroussaillant), AMPA (produit de dégradation du glyphosate);
- 2 molécules à usage uniquement agricole : S-métolachlore (herbicides maïs) et le metazachlore (herbicide colza)

La norme eau potable pour le total des molécules (0,5 µg/l) est dépassée deux fois le 20 juin avec 0.635 µg/l de produits phytosanitaires et le 9 novembre 2016 avec 0.956 µg/l de pesticides. Le traitement au charbon actif réalisé à l'usine de potabilisation de Crozon s'avère donc indispensable au respect des normes pour l'eau potable distribuée à la population.

Parmi les autres molécules retrouvées dans l'Aber en 2016 :

On note la présence 2-hydroxy atrazine, un produit de dégradation de l'atrazine interdit de vente depuis 2003 mais caractérisé par une forte rémanence, c'est à dire une forte persistance dans le milieu. Ce dernier est retrouvé annuellement avec cependant des fréquences de quantification faibles mais sans baisse significative.

On retrouve le Diuron, dont l'utilisation en tant qu'herbicide agricole est interdit de vente en 2008 (autorisé comme biocide pour traitement de façade/toiture + antifouling) est retrouvé en 2016. Son taux bien que faible reste constant au fil des années.

Par ailleurs, plusieurs herbicides maïs et céréales à usage agricole sont mesurés (Nicosulfuron, Pendiméthaline, Prosoflocarbe). Enfin on retrouve l'AMPA, produit de dégradation du glyphosate et le mecoprop, un herbicide. Ces deux produits peuvent aussi bien être utilisés par les agriculteurs, les collectivités et les particuliers.

Certaines molécules analysées font partie des 5 polluants spécifiques synthétiques de l'état écologique\* ainsi que de la liste des 41 substances prioritaires et dangereuses prioritaires de l'état chimique\*\*. Le tableau ci-contre indique le classement par paramètre pour l'Aber :

	Paramètre	Classement 2016
Etat écologique	2,4-D	Bon état
	2,4-MCPA	Bon état
	Linuron	Bon état
Etat chimique	Oxadiazon	Bon état
	Alachlore	Bon état
	Atrazine	Bon état
	Diuron	Bon état
	Isoproturon	Bon état
	Trifluraline	Bon état

\* Arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

Cet arrêté présente deux listes de normes NQE, l'une valable jusqu'au 21 Décembre 2015, l'autre à partir du 22 Décembre 2015. La synthèse 2015 est basée sur la première liste. La seconde, plus complète en particulier pour les pesticides sera en vigueur l'an prochain.

\*\* Directives européennes 2000/60/CE, 2008/105/CE et 76/464/CE

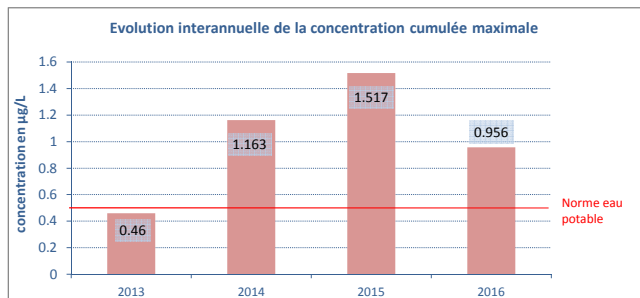
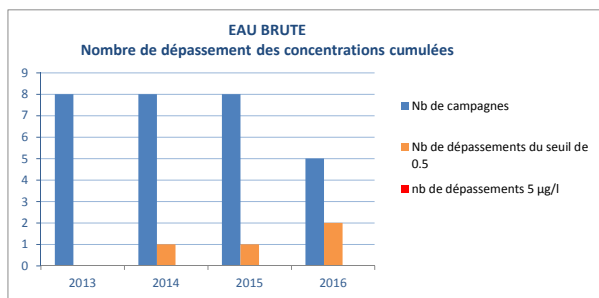
## Analyse interannuelle

Le suivi des pesticides sur l'Aber a débuté en 2013.

Remarque : l'année 2012 n'a compté que de 4 campagnes.

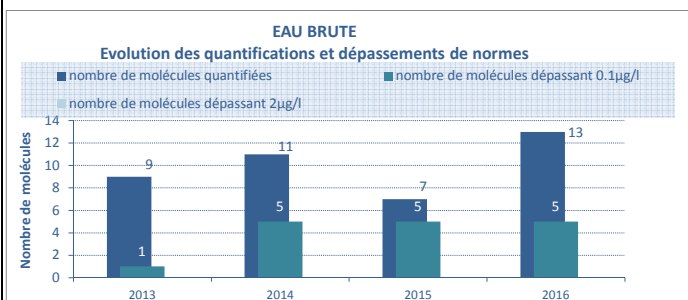
Source des données : EPAB

Les pesticides sont transférés vers les cours d'eau essentiellement par lessivage lors des épisodes pluvieux. C'est pourquoi les prélèvements sont effectués après une pluie supérieure à 10 mm/24h. L'analyse interannuelle des données est très relative : elle dépend notamment des conditions météo précédant le prélèvement, du temps de transfert propre à chaque bassin versant et également des périodes d'application des pesticides.



Remarque : la concentration totale est relative au nombre de molécules analysées (cf graphique "Quantifications et dépassements des normes par molécule").

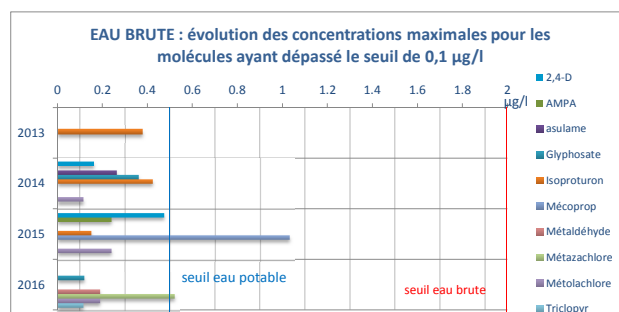
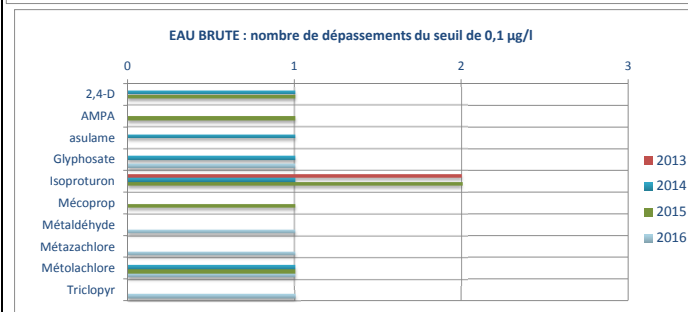
Comme en 2014 et 2015, les concentrations cumulées respectent le seuil pour les eaux brutes. Le seuil eau potable pour la concentration cumulée est dépassé deux fois, en particulier avec le pic de metazachlore en novembre qui participe à lui seul à ce dépassement avec une concentration relevée de 0.518 µg/l au mois de Novembre.



### NORMES PAR MOLECULE

Entre 2013 et 2016, on constate :

- un taux de quantification variable (maximum atteint en 2016)
- une stabilisation du nombre de molécules dépassant la norme eau potable (0,1µg/l) depuis 2014 (Une augmentation du nombre de molécules dépassant la norme eau potable (0,1µg/l) entre 2013 et 2014 puis une stabilisation)
- un respect de la norme eau brute (2 µg/l)



Remarque : parmi ces molécules, la molécule asulame sel de sodium n'a pas été analysée en 2013.

Aucun dépassement de la norme de qualité pour l'eau brute (2 µg/l) n'a été détecté depuis le début du suivi.

La norme de qualité pour l'eau potable est dépassée ponctuellement pour quelques molécules.

Après trois années consécutives de dépassement récurrent du seuil de 0.1 µg/l on ne retrouve pas d'isoproturon cette année sur l'Aber. Celui-ci a été retiré du marché depuis le 31/05/2016. Cette année est marquée par la présence du metazachlore en concentration importante.

Le nombre de dépassements pour l'isoproturon, qui avait diminué en 2014, remonte en 2015. Deux nouvelles molécules dépassent la norme en 2015 : AMPA et Mecoprop. En revanche, contrairement à 2014, on ne retrouve pas les molécules glyphosate et asulame. Enfin, le nombre de dépassements du seuil eau potable pour le metolachlore et le 2-4D sont stables.

Les concentrations en pesticides dans le cours d'eau de l'Aber présentent quelques dépassements ponctuels de la norme pour l'eau potable de 0,1µg/l.

La multiplicité des produits d'origine mixte (agricole et privée) montre que tous les acteurs du territoire sont concernés (et non seulement les agriculteurs).

Document et figures non diffusables sans autorisation préalable de l'EPAB